



FORMATION

Formation des travailleurs à la prévention du risque amiante
Formation préalable – 2 jours
Personnel opérateur de chantier



2 jours



Formation en présentiel



CONTEXTE : Les employeurs sont tenus de prévoir une formation appropriée pour tous les travailleurs qui sont susceptibles d'être exposés à de la poussière contenant de l'amiante. Cette formation est obligatoirement suivie par tout travailleur préalablement à sa première intervention susceptible de l'exposer à l'amiante.



PUBLIC

- Diagnostiqueur Amiante

Catégories de personnel

- Personnel opérateur de chantier : tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire.



OBJECTIFS

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Être capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Être capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante,
- Être capable d'appliquer un mode opératoire,



PRÉREQUIS

- Fournir un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail.
- Un ordinateur portable est conseillé.



PROGRAMME



NB : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires.

Le programme est basé sur les prescriptions minimales de l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Jour 1

Module 1 : Matin

- Tour de table
- Dispositif réglementaire des formations de prévention des risques liés à l'amiante
- Amiante : propriétés, risque sanitaire, utilisations et substitution de l'amiante
- Contexte réglementaire : code de la santé publique et code du travail

Module 2 : Après-midi

- Le risque amiante : mesures de prévention
 - - Mesures de contournement du risque
 - - Mesures générales de protection
 - - Equipements de Protection Individuelle et Collective

Jour 2

Module 3 : Matin

- Le risque amiante : mesures de prévention (suite)
- Gestion d'une situation de risque
- Le suivi des travailleurs : surveillance médicale, exposition professionnelle

Module 4 : Après-midi

- Gestion des déchets : code de l'environnement
- Evaluation théorique (QCM) 20 minutes
- Evaluation pratique (Etude de cas, mise en situation) 1 heure



ÉVALUATION

En centre de formation, des QCM et une évaluation pratique permettent d'évaluer le niveau de compétence de chaque stagiaire.



PÉDAGOGIE

Exposés, cas pratiques adaptés aux différentes activités concernées, films pédagogiques et vidéos ciblées sur des modules spécifiques de la formation, questions-réponses, jeux de rôles, Quiz tout au long de la formation, échanges d'expérience, démonstrations...

Guide de formation numérique (PDF)



TARIFS

Nombre d'inscrits de la même entité juridique à une même session	Prix par personne en € Net de TVA
1	650 €
3 et +	585 €

FORMATION EXONÉRÉE DE TVA DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE



ANIMATEUR

Equipe Technique ITGA et/ou partenaires référencés.

(Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

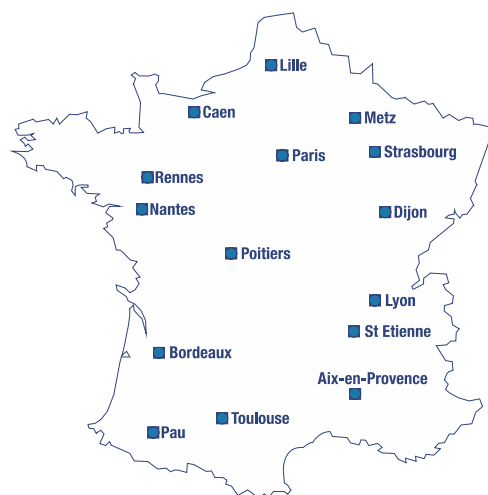
LES



- Une formation adaptée à l'activité et aux contraintes de l'entreprise
- Réalisation de mises en situation
- En cas de réussite à l'évaluation, obtention de l'attestation de compétence amiante niveau Opérateur, valable pour une durée de 3 ans

INSCRIPTIONS

Bulletin et règlement à envoyer 2 semaines minimum avant la formation à votre conseiller formation dédié, au sein de votre agence la plus proche.



<http://formations.itga.fr>